

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Bilan de législature 2018-2023

7 septembre 2023

CONTENU

l.	MODERNISATION	5
I. 1	Modernisation des programmes	5
1.2	Modernisation du système éducatif	6
II.	DIGITALITÉ	9
II.1	Le coding dès l'école fondamentale	9
II.2	Digital sciences à l'enseignement secondaire	9
II.3	Medienkompass	9
II.4	Équiper et connecter les acteurs de l'éducation	9
II.5	De nouvelles formations au lycée	9
II.6	Digital Learning Hub et École 42	10
II.7	eduGuichet : un guichet en ligne unique pour l'Éducation nationale	10
III.	MULTILINGUISME	11
III.1	Familiariser avec plusieurs langues dès le plus jeune âge	11
III.2	Une nouvelle approche pour un apprentissage cohérent du français à l'école fondamentale	11
III.3	L'alphabétisation en français : une option au choix	11
III.4	Six écoles européennes publiques	12
III.5	Autres offres internationales dans les lycées publics	12
III.6	Le luxembourgeois renforcé à de nombreux niveaux	12
III.7	De nouveaux régimes linguistiques dans la formation professionnelle	12
III.8	Un meilleur accueil des enfants nouvellement arrivés au Luxembourg	13
IV.	BIEN-ÊTRE	14
IV.1	Prévention et bien-être des enfants et des jeunes	14
IV.2	Renforcer les parents dans leur rôle éducatif	15

V.	PARTICIPATION	16
V.1	Ensemble pour les droits de l'enfant	16
V.2	Renforcer la voix des élèves	16
V.3	Une représentation nationale des parents	16
V.4	Une plateforme rassemblant tous les partenaires de l'éducation	17
VI.	DEVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ	18
VI.1	Éducation non formelle	18
VI.2	Pilotage du système éducatif	19
VI.3	Aide à l'enfance et à la famille	20
VI.4	Inclusion scolaire	20
VI.5	Formation professionnelle	21
VI.6	Enseignement fondamental et enseignement secondaire	21
VI.7	L'IFEN, une « success story »	22
VI.8	SCRIPT : un des moteurs de développement de l'éducation au Luxembourg	22
VI.9	Davantage de ressources pour un meilleur encadrement des élèves	22
VII.	DEUX GRANDES CRISES QUI ONT MARQUÉ LE SYSTÈME ÉDUCATIF	24
VII.1	La pandémie de la covid 19	24
VII.2	L'accueil d'élèves réfugiés ukrainiens	24

BILAN DE LA LÉGISLATURE 2018-2023

Un système éducatif évolue toujours au diapason des grands développements de la société. Pas seulement au Luxembourg, mais partout au monde.

Il est dès lors évident que le système éducatif doit s'adapter en continu dans un monde changeant au gré des progrès scientifiques et technologies qui transforment aussi nos relations sociales et professionnelles.

Il doit rester en mouvement et se développer pour construire les ponts nécessaires entre l'école et la société afin que des enfants forts puissent devenir des adultes forts.

L'Éducation nationale a prioritairement investi ces dernières années dans six grands domaines à travers réformes, initiatives et projets, pour être à la hauteur des défis auxquels nous faisons face.

Ce dossier de presse en relève les points forts. La modernisation du système éducatif, l'amélioration de sa qualité, la digitalisation, le multilinguisme, la participation de tous les acteurs ainsi que la garantie du bien-être de tous restent évidemment des chantiers de longue durée.

Au cours de ces cinq dernières années, un impressionnant parcours a pu être accompli en collaboration avec tous les acteurs des différents domaines de l'éducation. Évidemment, de nombreuses questions continueront de se poser à l'avenir et nous devrons développer le système encore davantage.

I. MODERNISATION

Pour garantir un système éducatif moderne et contemporain qui offre une éducation de qualité et de réelles chances de réussite à chaque élève, l'offre scolaire doit répondre aux profils individuels des enfants et des jeunes et les préparer au mieux à l'évolution de la société et aux défis du monde de travail. La modernisation du système éducatif passe aussi par la création d'écoles différentes pour des élèves différents, et une orientation efficace pour les guider vers l'offre qui correspond au mieux à leurs talents et intérêts.

I.1 Modernisation des programmes

I.1.1 Une large consultation pour réformer le plan d'études de l'enseignement fondamental

Le plan d'études de l'enseignement fondamental détaille pour chacun des domaines de développement et d'apprentissage les socles de compétences à atteindre par les élèves à la fin de chaque cycle d'apprentissage, les compétences à développer, des exemples de performance et des recommandations de contenus ainsi que le nombre annuel de leçons à répartir sur l'ensemble des domaines en question. Une large consultation impliquant plus de 1 200 acteurs scolaires a été entamée en 2020 pour réformer le plan d'études en profondeur. La synthèse de ce processus de consultation est achevée en septembre 2023. Elle sert de fondement à un nouveau plan d'études dont l'introduction est prévue pour la rentrée 2026/2027.

I.1.2 De nouvelles formations à l'enseignement secondaire

Certains métiers et professions changent profondément, d'autres sont créés, d'autres disparaissent : le ministère et ses partenaires œuvrent à la diversification de l'offre scolaire pour proposer aux jeunes des formations qui répondent aux défis de demain.

De nombreuses nouvelles formations ont vu le jour ces dernières années pour adapter l'offre scolaire aux besoins de la population scolaire, de la société et du monde professionnel. Les lycées, dont l'autonomie a été renforcée avec la réforme de l'enseignement secondaire en 2017/2018, sont d'importantes forces de proposition pour diversifier l'offre scolaire.

En voici des exemples :

Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général

- 2021 : cours de langue et culture luxembourgeoises dans les classes de 4e
- 2021 : cours de « Digital sciences » dans 18 lycées dans la continuité de l'introduction du cours de coding dans l'enseignement fondamental
- 2022 : cours de « Digital sciences » en classe de 7^e dans tous les lycées et phase pilote pour les classes de 6^e
- 2024 : extension du cours à toutes les classes de 7^e, 6^e et 5^e

Enseignement secondaire classique

- 2017: section I informatique
- 2022 : section N entrepreneuriat, finance et marketing
- 2023 : section P sciences cognitives et sciences humaines
- 2023 : section R –politiques et développement durable

Enseignement secondaire général

- 2018 : section gestion de l'hospitalité

- 2018 : section architecture, design et développement durable
- 2023 : section technologie, sport et santé
- 2023 : section 3S (sciences naturelles, sciences informatiques et sciences mathématiques)

Formation professionnelle

- 2018 : diplôme de technicien Smart technologies
- 2018: diplôme d'aptitude professionnelle mécatronicien agri-génie civil
- 2019 : diplôme de technicien en mécatronique
- 2020 : diplôme d'aptitude professionnelle Smart materials
- 2022 : diplôme de technicien tourisme et communication
- 2022 : diplôme de technicien horticole en paysagisme
- 2022 : diplôme d'aptitude professionnelle d'agent socio-pédagogique (éducation)
- 2022 : diplôme d'aptitude professionnelle en électro-technologies
- 2023: diplôme d'aptitude professionnelle d'agent d'inclusion
- 2023 : diplôme de technicien en électromobilité
- 2023 : certificat de capacité professionnelle d'assistant d'accompagnement au quotidien

Formation pour jeunes diplômés

- 2018 : diplôme + : une formation flexible de courte durée s'adressant aux jeunes qui, après le lycée, ne sont pas encore inscrits dans des études supérieures ni n'ont un emploi.

I.2 Modernisation du système éducatif

L'amélioration de l'orientation scolaire et de l'orientation professionnelle occupe une place centrale dans les efforts du ministère. La diversification de l'offre scolaire doit en effet s'accompagner d'une orientation plus ciblée et plus encadrée.

I.2.1 Une orientation renforcée

La Maison de l'orientation a été installée au cœur de la capitale, rue Aldringen et a renforcé ses services pour devenir un guichet unique pour toutes les questions autour de l'orientation scolaire et professionnelle.

Pour mieux guider les élèves et les parents dans le choix des parcours scolaires et professionnels, la première « Schoulfoire » a été lancée en 2022 à la LUXEXPO. La deuxième édition en 2023 a rencontré encore plus de succès.

1.2.2 Cellules d'orientation et coordinateurs de l'orientation dans les lycées

Un premier cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle a été publié en 2017, puis actualisé en 2022. Ce cadre sert d'outil pour structurer et piloter toutes les actions et initiatives d'orientation d'ores et déjà présentes dans les lycées, pour les évaluer et, selon la nécessité, pour introduire de nouvelles initiatives. Parmi les mesures introduites figurent les cellules d'orientation dans les lycées. Chapeautés par un coordinateur, leur mission est de mieux guider et soutenir les élèves dans toutes les questions et démarches liées à l'orientation scolaire et professionnelle et de les accompagner en tenant compte des compétences et des intérêts des élèves. La cellule d'orientation organise aussi des visites et des stages en entreprise pour permettre aux élèves d'avoir une vue réaliste de différents métiers et de différentes situations professionnelles.

1.2.3 Des parents mieux associés aux décisions d'orientation

L'adaptation de la procédure d'orientation de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire à la rentrée 2016/2017 renforce le droit des parents d'être associés aux décisions d'orientation de leurs enfants. Une commission d'orientation est organisée dans les seuls cas d'élèves pour lesquels l'avis des parents et l'avis de l'équipe divergent. Le taux de concordance entre les avis des parents et ceux des enseignants s'est établi à 99,5 % en fin d'année scolaire 2022/2023.

I.2.4 L'aide aux devoirs à domicile revue

Soutenir les élèves de l'enseignement fondamental, soulager les familles et mettre les partenaires en réseau : c'est l'objectif du nouveau concept de l'aide aux devoirs à domicile mis en place en 2022. Il se base sur une très étroite collaboration entre les enseignants des écoles fondamentales, les parents et les éducateurs des structures d'éducation et d'accueil pour soutenir au mieux l'enfant dans la révision des matières qu'il a apprises.

L'« e-Bichelchen », le nouveau journal de classe digital, permet une communication moderne autour des devoirs à domicile entre enseignant, maison relais, parents et élèves.

1.2.5 Détresse scolaire : l'offre de secours ambulatoire étoffée

L'offre ambulatoire a été étendue de manière conséquente dans le domaine de l'aide aux élèves en détresse scolaire et à leurs familles. Le réseau de Centres socio-thérapeutiques (CST) a été renforcé. Un CST est une structure d'accueil de jour pour les élèves de l'enseignement fondamental, qui se trouvent en situation de détresse (scolaire et/ou psychosociale) et qui nécessitent temporairement un accompagnement scolaire et pédagogique renforcé. La scolarisation est assurée par la Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE), centre de compétences de l'Éducation nationale.

1.2.6 Summerschool: rafraîchir et consolider son savoir avant la rentrée

La Summerschool a été lancée en 2020 pour combler les lacunes au niveau de l'apprentissage liées à la crise de la covid 19. Il s'agit d'une offre d'activités guidées et de cours de remise à niveau pour les élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. La Summerschool est l'occasion de rafraîchir leur savoir, de consolider ce qu'ils ont appris lors de l'année scolaire écoulée et de rattraper d'éventuels retards dans les cours principaux. Elle est entretemps devenue un des rouages du soutien scolaire proposé par le système éducatif luxembourgeois et permet de prendre en compte l'hétérogénéité des besoins des élèves, contribuant à une meilleure équité des chances. La Summerschool 2023 a compté quelque 6 300 inscriptions.

1.2.7 De nouveaux instruments pour lutter contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire fait partie des grandes priorités du ministère. L'ambition est d'offrir à chaque jeune en risque de décrochage le plus d'options possibles pour lui permettre de développer ses compétences et d'aboutir à une certification. Voici quelques exemples des mesures mises en place.

Prolongation de l'obligation scolaire

Votée en juillet 2023, la loi sur la prolongation de l'obligation scolaire de 16 à 18 ans constitue un autre volet important de la stratégie de la lutte contre le décrochage scolaire et le chômage des jeunes. Les nouvelles dispositions concernant l'obligation scolaire entreront en vigueur à la rentrée 2026. Ce délai permettra aux acteurs de l'éducation d'étendre les offres supplémentaires et alternatives répondant aux besoins individuels des jeunes en situation de décrochage scolaire, à l'image des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP).

Les Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP)

Les Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) s'adressent aux élèves à partir de 12 ans qui présentent des difficultés psycho-sociales et scolaires telles, qu'ils risquent le décrochage scolaire, et pour lesquels les mesures d'encadrement prises au sein du lycée se sont avérées insuffisantes ou inappropriées. De par leur organisation et leurs missions, les CISP sont des lieux de scolarisation alternative qui permettent de mieux prendre en considération les besoins de ces adolescents en difficulté. Le but est de les soutenir dans le développement de leurs compétences socio-émotionnelles, de les réconcilier avec le système scolaire et de favoriser la poursuite de leur parcours ou leur réorientation scolaire. Quatre structures CISP existent déjà au Luxembourg.

Suivi individuel des décrocheurs

Les antennes locales du Service national de la jeunesse (SNJ) effectuent un suivi individuel des décrocheurs. En 2021/2022, elles ont contacté et proposé leur soutien à 1 587 jeunes. Le SNJ propose principalement des alternatives à l'inactivité, comme les services volontaires, les ateliers et les stages de découverte. Les ateliers deviennent de plus en plus populaires auprès des jeunes et sont de plus en plus fréquentés. La participation la plus élevée alieu pendant les mois de février à juillet, période pendant laquelle la plupart des élèves décrochent de l'école et cherchent des alternatives.

« Fit fir d'Léier »

« Fit fir d'Léier » est une formation dérivée du projet « Sprong an d'Léier » qui a eu lieu au Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) pendant les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020. L'objectif principal en est de soutenir les candidats dans le développement d'un projet professionnel individuel réaliste et dans la mise en œuvre de celui-ci. Pour ce faire, les candidats ont la possibilité d'essayer différents métiers dans des ateliers pratiques offerts au CNFPC et de faire des stages en entreprise pour connaître la réalité du marché du travail. Les candidats sont accompagnés tout au long de la formation par un membre du Service socio-éducatif qui s'occupe également du suivi des stages.

I.2.8 Apprendre tout au long de la vie : l'Université populaire

Que ce soit pour mettre à jour ses connaissances, s'adapter aux nouvelles technologies, viser un nouvel emploi ou une carrière plus élevée ou obtenir un diplôme, ou par simple envie de développement personnel, les motivations pour suivre une formation sont nombreuses.

Pour répondre au mieux à la forte demande, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a ouvert en avril 2021 la première Université populaire du Grand-Duché à Belval avec une offre de formation étoffée. L'Université populaire dispose entretemps d'antennes à Ettelbruck et à Luxembourg-Ville.

II. DIGITALITÉ

Le train digital est en marche et il est important que le système éducatif soit à bord et puisse participer aux commandes. L'accès aux savoirs est devenu immédiat, possible pour tous et à n'importe quel endroit. L'intelligence artificielle aura un impact considérable sur notre société, et bien sûr aussi sur le système éducatif. Le défi est de rendre chaque enfant et chaque jeune prêts pour pouvoir évoluer dans ce monde digital qui crée tous les jours de nouvelles opportunités. Depuis 2020, le ministère déploie la stratégie globale « einfach digital – Zukunftskompetenze fir staark Kanner » pour permettre à tous les enfants et jeunes de développer les compétences du 21^e siècle. Celles-ci doivent aussi être ancrées dans les programmes scolaires.

II.1 Le coding dès l'école fondamentale

Pour permettre aux élèves d'apprendre le plus tôt possible la langue du monde digital, le coding a été introduit à l'enseignement fondamental à partir de la rentrée 2020/2021, d'abord sous forme ludique et ensuite de manière plus concrète. Des enseignants spécialisés dans le monde digital accompagnent cet apprentissage, désormais étendu à tous les cycles de l'enseignement fondamental.

II.2 Digital sciences à l'enseignement secondaire

À l'enseignement secondaire, le cours Digital sciences a été introduit dans les lycées. Commun à tous les ordres d'enseignement (classique et général, y compris la voie de préparation), ce cours hebdomadaire aborde les technologies et méthodes de communication, la pensée critique, la gestion des données et l'internet des choses, la programmation, la robotique, mais aussi l'intelligence artificielle.

II.3 Medienkompass

Avec le *Medienkompass*, l'Éducation nationale dispose depuis 2020 d'un guide de référence pour l'éducation aux et par les médias. Il esquisse comment chaque enseignant et chaque cours peuvent contribuer au développement, à la promotion et à l'approfondissement des compétences média et constitue donc un important encadrement théorique et pratique pour l'éducation aux médias.

II.4 Équiper et connecter les acteurs de l'éducation

Le programme One2One vise à équiper tous les élèves d'une tablette électronique ou d'un ordinateur. Plus de 17.000 élèves disposent aujourd'hui d'une tablette mise à disposition par le ministère. Par ailleurs, tous les élèves et l'ensemble du personnel des écoles sont connectés à la plateforme Teams. Ces deux outils essentiels ont contribué à rendre le système éducatif plus résilient au cours de la crise de la covid 19.

II.5 De nouvelles formations au lycée

La section I à l'enseignement secondaire classique autant que le diplôme de technicien en smart technologies ou en informatique sont venus étoffer l'offre scolaire et préparent les jeunes d'aujourd'hui aux professions de demain.

Offerte dans quatre lycées, la section I, avec une solide introduction aux nouvelles technologies, mais aussi un accent sur la culture générale et la créativité des élèves, propose un enseignement adapté pour poursuivre des études supérieures spécialisées.

Les élèves en *Smart technologies* sont amenés à faire le lien entre l'informatique et les différents domaines techniques pour pouvoir, au terme de leur formation, planifier, réaliser et documenter des projets, faire communiquer des appareils et des systèmes informatiques différents, faire fonctionner et entretenir des installations électriques complexes, reconnaître et réparer des pannes dans les installations techniques et conseiller des clients.

II.6 Digital Learning Hub et École 42

Lancé en 2022 à Belval, le Digital Learning Hub offre aux adultes des formations continues pour approfondir leurs connaissances du monde digital.

L'École 42, une école de coding à réputation internationale, démarrera fin 2023 à Belval.

II.7 eduGuichet : un guichet en ligne unique pour l'Éducation nationale

En juin 2023, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a lancé l'eduGuichet, une plateforme numérique qui fédère l'accès à de nombreux services numériques offerts aux parents et aux élèves. La consultation de documents personnels et l'exécution de démarches administratives liées au système éducatif luxembourgeois deviennent ainsi plus simples, plus efficaces et plus proches des parents et des élèves.

III. MULTILINGUISME

Le multilinguisme est un atout considérable et contribue à l'intégration au monde du travail, il promeut la compréhension culturelle et la communication. En même temps, le multilinguisme est un énorme défi et le système de l'éducation nationale doit créer des chances équitables pour tout élève qui grandit au Luxembourg, indépendamment de la langue parlée à domicile. Ces dernières années, l'Éducation nationale a considérablement investi dans la diversification de l'offre scolaire et l'extension de l'offre des écoles internationales publiques pour proposer aux élèves une plus grande flexibilité dans l'apprentissage des langues.

III.1 Familiariser avec plusieurs langues dès le plus jeune âge

Il ressort d'une récente étude du Service national de la jeunesse que la majorité des enfants de 0 à 4 ans est en contact avec le luxembourgeois au quotidien à la maison, que ce soit à travers les échanges avec les parents et/ou la fratrie, la lecture, le chant ou la télévision. Le luxembourgeois est souvent utilisé en combinaison avec d'autres langues au sein des familles. Les données révèlent que 15 % des enfants qui parlent le luxembourgeois avec leur fratrie n'entendent pas le luxembourgeois de la part de leurs parents. L'enquête démontre parallèlement la forte présence de la langue française au sein des familles, que ce soit lors des interactions, de la lecture de livres, du chant ou de la télévision.

Le contact avec la langue luxembourgeoise est considérablement renforcé si l'enfant fréquente une crèche et/ou l'éducation précoce de l'enseignement fondamental. Ce constat de l'enquête souligne donc le rôle important que l'éducation formelle et non formelle de la petite enfance jouent en matière d'accès au luxembourgeois.

Pendant les premières années de leur vie, les enfants ont d'impressionnantes facilités pour apprendre des langues. Il est important de saisir cette opportunité et de préparer les enfants de 1 à 4 ans au contexte multilingue de l'école et de la société luxembourgeoise. À cette fin, un concept-cadre pour le cycle 1 a été élaboré dans la continuité du programme d'éducation plurilingue à la crèche. À l'éducation précoce (3 ans) et préscolaire (4-5 ans), les enfants développent leurs compétences linguistiques de façon naturelle, au fil des jeux et des activités de la vie quotidienne. C'est pourquoi, au cycle 1, l'apprentissage des langues se concentre sur le développement des compétences orales en luxembourgeois, qui est la langue de communication principale, l'introduction au français parlé et la valorisation de la langue parlée à la maison.

III.2 Une nouvelle approche pour un apprentissage progressif et cohérent du français à l'école fondamentale

Ces dernières années, l'approche pour l'apprentissage du français dans l'enseignement fondamental a également été modernisée, aussi bien que le matériel. La série Salut, c'est..., qui préconise une approche ludique de la langue, a été développée à présent jusqu'au cycle 4 de l'enseignement fondamental. Les élèves disposent de plus de temps pour développer leurs compétences communicatives à l'oral avant d'être initiés au français.

III.3 L'alphabétisation en français : une option au choix

Un projet pilote a été lancé à la rentrée scolaire 2022/2023 dans quatre écoles fondamentales. Il permet aux élèves d'apprendre à lire et à écrire en français. Pour les élèves alphabétisés en français, les rôles du français et de l'allemand sont inversés par rapport aux élèves alphabétisés en allemand : le français est la première langue écrite et parlée, l'apprentissage de l'allemand oral commence au

cycle 2 et l'apprentissage de l'allemand écrit est introduit au cycle 3.1. L'alphabétisation en allemand et en français est organisée dans une même classe, les cours en dehors des langues et des maths étant les mêmes pour les élèves des deux groupes. Ce projet pilote est appelé à être généralisé dans toutes les écoles du fondamental au cours des prochaines années.

III.4 Six écoles européennes publiques

Six écoles européennes publiques ont été créées dans toutes les régions du pays avec la possibilité de choisir le français, l'allemand ou l'anglais comme langue principale. À l'École internationale Differdange et Esch-sur-Alzette (EIDE), fondée en 2016, la première promotion a récemment passé son examen de fin d'études. D'autres écoles européennes publiques ont ouvert leurs portes à Mondorf-les-Bains, Clervaux, Junglinster, Mersch et Luxembourg-Ville. Ces écoles suivent les programmes et les diplômes des écoles européennes et dépendent directement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. L'inscription est gratuite et ouverte à tous. Avec une approche d'apprentissage des langues plus flexible, les écoles européennes publiques offrent des chances de réussite plus équitables à la population scolaire très hétérogène, sachant que le profil linguistique est un facteur important du succès scolaire.

Les résultats préliminaires d'une étude sur les écoles européennes publiques, réalisée par le Luxembourg Centre for Educational Testing (LUCET) de l'Université du Luxembourg, montrent entre autres que les élèves du système européen public ont moins de retard scolaire que les élèves du système national. Par ailleurs, les élèves des écoles européennes publiques obtiennent de meilleurs résultats en compétences mathématiques lors des épreuves standardisées.

III.5 Autres offres internationales dans les lycées publics

Trois lycées publics offrent le Bac international : le Lycée technique du Centre (BI en français), le Lycée Mathias Adam (BI en français) et l'Athénée de Luxembourg (BI en anglais). Au Lycée Michel Lucius les élèves ont la possibilité de suivre le parcours menant aux A-Levels en anglais.

III.6 Le luxembourgeois renforcé à de nombreux niveaux

La langue luxembourgeoise fait partie intégrante de notre identité. L'intérêt pour cette langue est grand et de nombreux efforts ont été entrepris ces dernières années pour y répondre et promouvoir le luxembourgeois au quotidien. Ainsi, la langue a été ancrée dans la Constitution, un plan d'action national pour le luxembourgeois a été mis en place, un commissaire pour le luxembourgeois a été nommé et le Zenter fir d'Lëtzebuerger Sprooch a vu le jour. À la rentrée 2021/2022, la langue et la culture luxembourgeoises ont été introduites comme disciplines dans les programmes des classes de 4^e de l'enseignement secondaire. Des cours de luxembourgeois sont par ailleurs obligatoires dans toutes les écoles internationales publiques.

Pour apprendre le luxembourgeois à leur rythme, les personnes intéressées peuvent se servir de la plateforme *Léier Lëtzebuergesch online* (LLO.LU), lancée en septembre 2022. La plateforme LLO.LU peut tout aussi bien être utilisée en auto-apprentissage que dans les cours de luxembourgeois. Avec plus de 58 000 inscriptions depuis son lancement, elle connaît un franc succès.

III.7 De nouveaux régimes linguistiques dans la formation professionnelle

Face à la demande de professionnels avec une excellente maîtrise du français et de l'anglais, des régimes linguistiques spécifiques ont été créés dans la formation professionnelle. Les élèves disposent ainsi de nouvelles possibilités de choisir des filières francophones ou anglophones.

III.8 Un meilleur accueil des enfants nouvellement arrivés au Luxembourg

En juin 2023, un nouveau dispositif d'accueil pour les enfants et jeunes nouvellement arrivés au Luxembourg a été mis en place. Le Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA) assure l'accueil des familles nouvellement arrivées au Luxembourg et permet une orientation individuelle de chaque enfant et jeune au sein du système scolaire luxembourgeois. Ce guichet unique, déjà en place à la Maison de l'orientation, qui a fait ses preuves dans l'accompagnement des réfugiés ukrainiens, fournit aux parents et élèves des informations sur l'offre scolaire luxembourgeoise ainsi que sur l'éducation non formelle et les mesures d'aide, d'assistance, d'aménagement et d'accompagnement. Il analyse la situation individuelle de l'élève par le biais de tests, d'observations et d'entretiens et propose une prise en charge systématique en vue de son intégration rapide dans une classe régulière et de son épanouissement personnel. Un suivi individualisé de l'enfant est assuré pendant deux années pour une intégration réussie. Le SIA appuie les écoles, les lycées et les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée dans leur mission d'intégration des élèves nouvellement arrivés et mettra en réseau au niveau national des professionnels de l'accueil et de l'intégration scolaire.

IV. BIEN-ÊTRE

Le bien-être est un important facteur de réussite dans la vie d'une jeune personne et se décline en de nombreuses facettes. Il n'est pas toujours évident pour un jeune de trouver sa place dans un monde en constante mutation. De plus en plus d'enfants et de jeunes ont besoin d'un accompagnement psychologique ou socio-éducatif. Le défi est d'unir les forces pour soutenir enfants et jeunes à devenir des adultes forts et à soutenir les parents dans leur parentalité. Une mise en réseau des services actifs dans ce domaine et une étroite collaboration sont d'une grande importance.

IV.1 Prévention et bien-être des enfants et des jeunes

Le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) a été réorienté pour se concentrer davantage sur la prévention. Le bien-être est ainsi au cœur des nombreux projets de prévention encadrés par le CePAS, que ce soit en matière d'addiction, de violence, de sexualité, de santé mentale ou d'utilisation des médias sociaux. Des campagnes de sensibilisation, des formations et des offres d'accompagnement du CePAS se sont multipliées pour mettre à disposition du personnel encadrant les outils de prévention nécessaires.

Dans certains cas, l'école n'est plus le cadre suffisant pour répondre à la détresse des enfants. Des projets-pilote visent une collaboration et une communication plus étroite entre les directions de l'enseignement fondamental et les services d'aides de l'Office national de l'enfance.

Un délégué à la protection des élèves (DPE) a été introduit dans les lycées. Il s'agit d'une personne de contact neutre que les élèves et les enseignants pourront contacter pour obtenir de l'aide et du soutien et pour signaler des cas de harcèlement.

En parallèle, plus de 500 secouristes en santé mentale sont en place dans les lycées luxembourgeois. Une formation de premiers secours en santé mentale (PSSM) avait été instaurée par la Ligue luxembourgeoise d'hygiène mentale dans le cadre du Plan national de prévention du suicide. Depuis deux ans, cette formation est proposée dans sa forme PSSM Youth (pour des adultes travaillant/vivant avec des jeunes) aux professionnels de l'éducation par le CePAS.

IV.1.1 Protection de la jeunesse : un changement de paradigme

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a collaboré de manière intense avec le ministère de la Justice sur la réforme de la loi sur la protection de la jeunesse. Cette réforme, qui porte sur la séparation des volets protection de la jeunesse et droit pénal pour mineurs, concrétisent des éléments importants de l'accord de coalition 2018-2023. Elle honore un engagement pris en 2019 par le Luxembourg vis-à-vis du Comité des droits de l'enfant des Nations unies. Le projet de réforme, en cours de voie législative, constitue un changement de paradigme en mettant l'intérêt supérieur de l'enfant au centre du dispositif, privilégiant la prévention. Elle prévoit de rapprocher la protection de la jeunesse et l'aide à l'enfance et la famille. Cette fusion facilitera le suivi des enfants, des jeunes et de leur famille dans la durée et réduira les démarches administratives. Le consentement aux mesures et la prévention grâce à une intervention précoce sont désormais privilégiés. La réforme s'inscrit dans une logique de déjudiciarisation de la protection de la jeunesse.

IV.1.2 Une alimentation équilibrée

L'alimentation à l'école est aussi un important facteur pour la santé et le bien-être. Chaque élève du fondamental peut y manger gratuitement. Au lycée, le soutien financier pour les parents a été augmenté de manière conséquente. Restopolis, l'administration gouvernementale qui exploite la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire et universitaire au Luxembourg, s'est par ailleurs engagé à mettre l'accent sur l'alimentation biologique et locale et de soutenir aussi des petits

producteurs luxembourgeois. Dans le cadre de son programme « food4future », Restopolis s'engage par ailleurs pour un meilleur régime alimentaire plus durable dans ses cantines scolaires et universitaires et a mis en place la plateforme d'achat numérique « Supply4Future ».

IV.2 Renforcer les parents dans leur rôle éducatif

IV.2.1 Forums parentaux : soutenir les parents dans leur parentalité

Les parents jouent un rôle essentiel dans la vie des enfants et sont un partenaire important du système éducatif. À travers les forums parentaux (« Eltereforen ») mis en place dans tout le pays depuis le printemps 2023, ils sont soutenus dans leur parentalité s'ils le souhaitent. Les forums parentaux visent à soutenir les parents à partir de leur projet parental et durant toutes les étapes que parcourent leurs enfants, jusqu'à la majorité de ces derniers. Ils proposent un accompagnement très majoritairement gratuit, en fournissant une information de qualité et en offrant des lieux d'échange avec d'autres parents et des professionnels. Ces lieux proposent notamment des cours, des soirées, des rencontres, mais également des activités parents-enfants. Les forums parentaux ont un caractère généraliste et ne proposent pas de prise en charge spécialisée. En cas de besoin, les parents sont orientés vers des services spécialisés compétents.

Des forums parentaux sont actuellement opérationnels à Niederanven, Bettembourg et Marnach. D'autres forums parentaux ouvriront leur porte à partir de la rentrée scolaire 2023 à Bertrange, Esch-Belval, Ettelbruck, Hesperange et Lorentzweiler. Le site de Wiltz ouvrira début 2024.

IV.2.2 Une meilleure équité des chances au niveau des familles

Les offres gratuites venant soulager les familles ont été étendues au cours de ces dernières années. Ainsi, les livres scolaires sont financés par l'État jusqu'au lycée, la prise en charge des enfants jusqu'à 4 ans est en partie gratuite et l'État finance les maisons relais, les foyers ou encore les assistants parentaux.

Depuis la rentrée 2022/2023, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a rendu gratuit l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire).

L'enseignement musical est aujourd'hui également majoritairement gratuit depuis la rentrée 2022/2023. 14 061 élèves profitent actuellement de cette gratuité.

V. PARTICIPATION

Les valeurs de la démocratie et du vivre-ensemble sont souvent perçues comme une évidence dans notre société pluraliste. Le système éducatif a aussi pour mission de veiller à ce que ces valeurs, comme la tolérance, l'empathie, le respect, soient vécues à l'école et gardent toute leur importance dans notre société. D'où l'importance de permettre aux enfants, aux jeunes et aux parents de faire porter leur voix et de participer activement aux décisions qui les concernent.

V.1 Ensemble pour les droits de l'enfant

Les enfants ont des droits inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant que le Luxembourg s'est engagé à appliquer sur son territoire. Un plan d'action pour les droits de l'enfant a ainsi été élaboré pour les années 2022 à 2026, définissant les mesures dans ce domaine pour les années à venir. Le plan d'action comprend 64 actions distinctes qui ont été sélectionnées sur la base des objectifs de la stratégie des droits de l'enfant avec tous les partenaires. L'un des principaux objectifs est de renforcer la participation des enfants et des jeunes. Ainsi, la consultation directe des enfants et des jeunes et de tous les autres partenaires lors de la mise en œuvre de la stratégie nationale des droits de l'enfant est une priorité.

V.2 Renforcer la voix des élèves

Vivre la démocratie à l'école, c'est donner une voix à tous les partenaires et en premier lieu aux élèves.

Un nouveau règlement grand-ducal a facilité aux comités d'élèves des lycées l'exercice de leur fonction et renforcé leur autonomie. Les membres bénéficient d'une formation continue spécifique, d'un accompagnement adapté à leurs besoins et d'un budget propre. Des élections pour les comités des élèves ont lieu tous les deux ans. Les dernières élections remontent à octobre 2022.

La Conférence nationale des élèves, qui se compose de délégués de tous les lycées, dispose pour sa part d'une nouveau cadre légal élaboré en étroite collaboration avec les élèves.

Au « Jugenddësch », les jeunes peuvent façonner la politique nationale et européenne et donner leur avis aux décideurs politiques. Cette politique est ancrée dans le pacte de la jeunesse dont la version actuelle s'intitule « Ensemble pour le bien-être des jeunes ».

V.3 Une représentation nationale des parents

Introduite par la loi du 1er août 2018, la représentation nationale des parents vise à renforcer la culture de coopération entre l'École et les parents des élèves, en créant une représentation démocratiquement élue qui assume le rôle de porte-parole des parents et de conseil auprès du ministre de l'Éducation nationale.

Les premières élections pour la représentation nationale des parents d'élèves ont eu lieu le 8 février 2020, les deuxièmes en 2023. Y siègent douze représentants : quatre pour l'enseignement fondamental, six pour l'enseignement secondaire et deux pour les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée. Conformément au programme gouvernemental, les parents ont ainsi leur place dans les stratégies d'éducation mises en œuvre pour le meilleur avenir possible des enfants et des jeunes.

V.4 Une plateforme rassemblant tous les partenaires de l'éducation

Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale rassemble tous les partenaires de l'éducation. L'organe consultatif, se prononce soit à la demande du ministre, soit de sa propre initiative, sur toutes les questions ayant trait à l'Éducation nationale et plus particulièrement les grandes orientations du système éducatif.

VI. DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ

Un système éducatif qui se veut moderne doit constamment s'adapter évolution des connaissances scientifiques et aux besoins de la population scolaire et de la société. Pour cette raison, il est important que tous les acteurs du système éducatif s'accordent sur les développements, adaptations et améliorations à apporter aux structures éducatives pour créer une offre éducative qui donne aux enfants et jeunes les meilleures chances de réussite et d'épanouissement. Pour réussir ce pari, nous avons besoin d'objectifs clair et d'un cadre pour assurer la qualité, mais aussi d'un pilotage des offres et une politique ciblés sur les différents publics.

VI.1 Éducation non formelle

En 2016 a été introduit un dispositif d'assurance qualité dans le secteur de l'éducation non formelle.

VI.1.1 Un cadre de référence national pour l'éducation non formelle

Le gouvernement a mis en place un système de qualité pédagogique au cœur duquel figure un Cadre de référence national garantissant que chaque enfant se voit offrir un environnement stimulant et varié qui favorise un apprentissage actif. Ce cadre définit les objectifs généraux et les principes pédagogiques que doivent respecter les services d'éducation non formelle pour proposer aux enfants des expériences et opportunités d'apprentissage dans 7 domaines différents, essentiels pour leur développement global: motions et relations sociales ; valeurs, participation et démocratie ; langue, communication et médias ; créativité, art et esthétique ; mouvement, conscience corporelle et santé ; sciences et techniques ; transitions (entre la famille, la structure d'éducation et d'accueil ou l'école, par exemple).

Le Cadre de référence national sur l'éducation non formelle est un des piliers pour l'assurance qualité dans le domaine de l'éducation non formelle et du travail avec et pour les jeunes. Le processus de qualité est accompagné par des agents régionaux qui contrôlent son implémentation sur le terrain.

Le cadre de référence national a été revu ensemble avec tous les acteurs du secteur en 2023.

VI.1.2 La formation continue gratuite pour les acteurs du secteur non formel

Dans le cadre de ses efforts pour développer la qualité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants, les mini-crèches et les services pour jeunes, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a mis en place en 2022 un nouveau dispositif de formation continue élargi et coordonné au niveau national, organisé en partenariat avec des agences de formation continue. La formation continue est gratuite aussi bien pour les participants que pour les employeurs.

VI.1.3 Un nouveau cadre pour les assistants parentaux

Pour améliorer la qualité de l'accueil auprès des assistants parentaux et promouvoir davantage ce mode d'accueil, le ministère a apporté en 2023 des modifications à certains éléments clés de la législation. Les tarifs ont été relevés et des critères de qualité plus sévères sont en vigueur. L'assistance parentale est définie comme étant « la prise en charge régulière et à titre rémunéré, de jour ou de nuit,

d'enfants âgés de 0 à 12 ans (...) L'activité d'assistance parentale est une prestation de service exercée à titre d'indépendant par l'assistant parental à son domicile. »

VI.1.4 La Semaine de l'Enfance pour plus de visibilité pour le secteur non formel

Lancés en 2022, la Semaine de l'enfance (dans les structures d'éducation et d'accueil) et le Festival de l'enfance (au centre culturel Neumünster) ont connu un grand succès les deux dernières années. Il s'agit d'un événement pendant lequel le secteur de l'éducation non formelle (crèches, maisons relais, foyers scolaires, mini-crèches assistants parentaux) se mobilise à travers de nombreux événements au niveau national et local pour montrer au grand public la qualité et la diversité du le travail éducatif réalisé chaque jour dans ses structures.

VI.1.5 Impact positif de l'éducation non formelle sur les performances scolaires

L'étude Early Childhood Education and Care in Luxembourg, réalisée par le Luxembourg Centre for Educational Testing (LUCET), analyse la relation entre les compétences scolaires des élèves du cycle 2.1. de l'enseignement fondamental et la fréquentation d'une structure d'éducation et d'accueil et/ou de l'éducation précoce. Les conclusions de cette étude confirment les résultats de nombreuses études internationales déjà publiées à ce sujet : la fréquentation d'une structure d'accueil et/ou de l'éducation précoce a un impact positif sur les performances scolaires dans tous les domaines d'apprentissage analysés. Cet impact est plus élevé chez les enfants qui ne parlent pas le luxembourgeois à la maison. L'étude du LUCET confirme dès lors une fois de plus le rôle essentiel que les structures de d'éducation et d'accueil de la petite enfance jouent en termes d'intégration, d'équité des chances et de cohésion sociale.

VI.2 Pilotage du système éducatif

VI.2.1 Le premier rapport sur la situation des enfants au Luxembourg

Un Rapport national sur la situation des enfants au Luxembourg (Kannerbericht), adressé tous les 5 ans à la Chambre des députés, analyse en profondeur la situation des enfants de 0 à 12 ans vivant au Grand-Duché afin de mieux comprendre quels sont les éléments qui ont une influence sur leur bien-être. La première édition, présentée le 22 mars 2022, se concentre sur le bien-être des enfants, mesuré par leur propre ressenti. Des données détaillées et actuelles ont été collectées, afin de refléter les situations de vie (famille, amitié, loisirs, éducation, ressources matérielles, possibilités de participation, etc.) et le niveau de satisfaction des enfants dans les différents domaines de leur vie.

VI.2.2 Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire

Pour une politique de l'éducation la plus proche possible des réalités du terrain, un Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire a été créé. Ses missions consistent en l'analyse de la situation des enfants et des jeunes au Luxembourg, fondée sur une approche globale, centrée sur l'enfant ou le jeune et basée sur les droits de l'enfant et l'évaluation des systèmes agissant sur eux, relevant prioritairement du domaine socio-éducatif ou d'autres domaines de l'enfance et de la jeunesse et l'évaluation systémique de la qualité de l'enseignement dispensé dans le système éducatif afin de promouvoir le développement de la qualité scolaire au Luxembourg.

VI.2.3 Le rapport national sur l'éducation (Bildungsbericht)

Le rapport national sur l'éducation (*Bildungsbericht*) soumet tous les trois ans (en 2015, 2018 et 2021 jusqu'à présent) une analyse approfondie du domaine et livre un fondement scientifique à la politique de l'éducation. Le rapport est co-édité par le SCRIPT pour le ministère de l'Éducation nationale et le *Luxembourg Centre for Educational Testing* (LUCET) de l'Université du Luxembourg. Il s'adresse aux actrices et acteurs du système éducatif, ainsi qu'à un public intéressé. Il dresse un portrait du système

éducatif luxembourgeois dans son ensemble et jette un regard analytique sur les opportunités et les défis auxquels il est confronté. Le rapport sur l'éducation 2021 est tout particulièrement consacré aux thèmes de la digitalisation et de l'éducation au développement durable.

VI.3 Aide à l'enfance et à la famille

VI.3.1 Le premier cadre de référence pour l'aide à l'enfance et à la famille

En 2021, le tout premier cadre national de référence pour l'aide à l'enfance et à la famille (AEF) a vu le jour. Il entend contribuer à harmoniser le cadre d'intervention des professionnels, en se référant aux grands principes formulés dans la Convention internationale des droits de l'enfant, en balisant des pratiques professionnelles réflexives et en définissant des critères d'évaluation communs. Il vise à assurer à chaque enfant, chaque jeune et chaque famille, qui en ont besoin, le meilleur accompagnement possible, qu'il s'agisse d'assistance familiale, de consultation psychologique, de mesures ambulatoires, d'accueil socio-éducatif, de séjour en famille d'accueil, etc.

VI.4 Inclusion scolaire

VI.4.1 Du personnel spécialisé dans les écoles

Dans le respect d'une approche inclusive, 131 instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS) prennent en charge au sein de l'école des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou ayant des besoins socio-émotionnels. Ils peuvent assister les élèves concernés dans leur classe et collaborent étroitement avec les membres de l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB) et les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée. Ils assurent également la communication des informations aux parents des élèves au regard de l'évolution des apprentissages.

Une équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB) (437 ETP) fonctionne depuis 2017 au sein de chacune des quinze directions de région de l'enseignement fondamental et maintenant aussi au sein de chaque lycée (126 ETP). Les membres de l'ESEB soutiennent les élèves afin de favoriser leur bien-être, leur autonomie, leur épanouissement personnel et leur participation à la vie scolaire. Ils conseillent les parents et les enseignants et peuvent assurer eux-mêmes la prise en charge ambulatoire des élèves à besoins éducatifs spécifiques.

VI.4.2 Neuf centres de compétences en faveur de l'inclusion scolaire

La législature a été marquée par la mise en musique sur le terrain de la loi de juin 2018 créant neuf centres de compétences en psychopédagogie spécialisée, une étape-clé dans la mise en place d'un dispositif global en faveur de l'inclusion scolaire des élèves à besoins spécifiques. Les centres de compétences procèdent à un diagnostic spécialisé de chaque élève qui leur est signalé, assurent une aide ponctuelle en classe, une prise en charge ambulatoire et, pour certains élèves, proposent la fréquentation, temporaire ou non, d'une classe du centre. Il s'agit du Centre de logopédie, du Centre pour le développement des compétences relatives à la vue, du Centre pour le développement moteur, du Centre pour le développement intellectuel, du Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme, du Centre pour le développement des apprentissages « Grande-Duchesse Maria Teresa», pour les élèves souffrant de dyslexie, de dyscalculie, de dyspraxie, etc., du Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel, pour les élèves dits « surdoués » ou intellectuellement précoces, du Centre pour le développement socio-émotionnel, pour les élèves souffrant de troubles du comportement et de l'Agence pour la transition vers une vie autonome, pour

accompagner et soutenir les jeunes et leurs parents lors des nouvelles étapes qui s'annoncent dans la vie active.

VI.4.3 Une nouvelle administration pour renforcer l'inclusion

En vue d'assurer une bonne coordination et un échange fructueux entre les acteurs de l'inclusion, une nouvelle administration dénommée Service national de l'éducation inclusive (SNEI) a été mise en place. Sa mission principale est de promouvoir l'éducation inclusive en veillant au développement du dispositif et à la mise en réseau des différents acteurs intervenant dans le cadre de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

VI.5 Formation professionnelle

VI.5.1 Rendre la formation professionnelle plus attrayante et performante

Votée en juin 2019, la réforme de la formation professionnelle élaborée en étroite concertation avec les Chambres professionnelles, apporte des adaptations techniques visant à améliorer durablement la qualité de la formation professionnelle pour augmenter les chances de réussite des élèves et mieux répondre aux exigences du secteur professionnel. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique ambitieuse que le ministère entend mettre en œuvre pour rendre la formation professionnelle plus attrayante et performante. Pour remédier aux difficultés organisationnelles de la formation professionnelle et aider les élèves dans leur progression, un premier paquet de mesures était déjà entré en vigueur en 2016-2017. La promotion annuelle avait été réintroduite, un bilan intermédiaire avait été mis en place et une fiche descriptive de sa formation avait été remise à chaque élève de la formation professionnelle.

VI.5.2 Modernisation des programmes

La modernisation des programmes dans le domaine de la formation professionnelle a été un processus continu au cours de cette législature. D'abord effectuée par une cellule de modernisation au sein du SCRIPT, le Service de la formation professionnelle a intégré cette mission par la suite. Entre 2018 et 2023, de nombreux programmes dans le domaine de la formation professionnelle ont ainsi été revus et améliorés.

VI.5.3 Un brevet de maîtrise plus largement accessible

La réforme de la formation du brevet de maîtrise a été accélérée. Afin de stimuler l'esprit d'entreprise et d'encourager l'entreprenariat, les formations seront organisées par familles de métiers (et non plus par métiers), ce qui les ouvrira à davantage de jeunes professionnels dynamiques désireux de s'établir comme indépendants dans l'artisanat. Dans la même visée, l'accès aux brevets de maîtrise deviendra gratuit.

VI.6 Enseignement fondamental et enseignement secondaire

VI.6.1 Des directions régionales à l'enseignement fondamental

Dans l'esprit d'une meilleure mise en réseau et d'une meilleure gestion, l'inspection de l'enseignement fondamental a été réformée et 15 directions régionales introduites en 2017. Cette nouvelle organisation qui repose résolument sur un travail d'équipe permet une gestion du personnel plus moderne et personnalisée, plus de disponibilité pour la collaboration avec les parents et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques.

VI.6.2 Renforcement des directions des lycées

Les missions et tâches des directions des lycées augmentent en volume et en complexité. Face à ce constat, le ministère a renforcé les directions des établissements de l'enseignement secondaire.

VI.6.3 Plus d'autonomie pour une meilleure offre scolaire

L'autonomie des lycées a été renforcée au cours de la législature écoulée. Si le ministère fixe le cadre et les objectifs et fournit les ressources qui permettent aux lycées de se développer, ce sont eux qui choisissent leur propre démarche pour atteindre ces objectifs. Grâce à une marge de manœuvre élargie au niveau de la pédagogie, du personnel et des finances, ils forgent leur propre profil et contribuent ainsi à diversifier l'offre scolaire.

VI.7 L'IFEN, une « success story »

La formation continue est essentielle pour le monde du travail d'aujourd'hui. Avec l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), un véritable institut de formation a été créé dès 2015, conférant des formations continues aux enseignants, mais aussi à d'autres acteurs du système de l'éducation.

L'offre de formation de l'IFEN est continuellement étoffée, notamment avec une division pour les formations en leadership pédagogique et des programmes d'acquisition des compétences pour assurer le bien-être dans les établissements scolaires.

VI.8 SCRIPT: un des moteurs de développement de l'éducation au Luxembourg

Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) fut créé par la loi du 7 octobre 1993 et restructuré récemment par la loi du 17 mars 2017.

Le SCRIPT est un des moteurs de développement de l'éducation au Luxembourg. Il a pour mission de promouvoir, de mettre en œuvre et de coordonner dans l'ensemble du système éducatif luxembourgeois les initiatives et la recherche visant l'innovation pédagogique et technologique, le développement de la qualité au niveau du système éducatif et dans le domaine des pratiques pédagogiques ainsi que la documentation et la production audiovisuelle.

VI.9 Davantage de ressources pour un meilleur encadrement des élèves

Au cours des dernières années, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a considérablement agi sur la qualité du système éducatif en investissant dans les ressources de l'éducation, au niveau des effectifs de personnel comme de qualifications.

Dans les écoles publiques, le nombre d'enseignants a augmenté en moyenne de 2,75 %, contre une augmentation de 1,45 % du nombre d'élèves.

Depuis 2018, un total de 1 916,313 ETP (équivalent temps plein) ont été recrutés à l'enseignement fondamental. À l'enseignement secondaire, 912 nouveaux postes ont été créés. S'y ajoutent plus de 750 agents dans le domaine de l'inclusion scolaire.

En ce qui la formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental, le nombre d'inscriptions dans la formation du *Bachelor des sciences de l'éducation* (BSCE) à l'Université du Luxembourg a augmenté de 95 en 2018-2019 à 172 en 2023-2024.

Aujourd'hui, 95,8 % du personnel de l'enseignement fondamental (leçons d'enseignement direct) relèvent du niveau A2 (*bachelor*), contre 87,33 % en 2017). 94,40 % ont un *Bachelor des sciences de l'éducation* (BSCE) ou un Certificat de formation pédagogique (*Quereinsteiger*).

Grâce aux efforts précités, le pourcentage de détenteurs d'un bachelor qui interviennent à l'enseignement fondamental a donc considérablement augmenté au cours des dernières années.

99,42 % des leçons des titulaires de classe sont assurées par des agents au niveau A2, contre 97,27 % en 2017-2018.

Le nombre d'enseignants recrutés au niveau B1 (fin d'études secondaires et stage pédagogique de quatre semaines) a été réduit au cours des années.

Grâce à l'augmentation des ressources, l'encadrement des enfants a pu être amélioré. Avec une moyenne d'élèves par classe de 14,79 à l'enseignement fondamental, le Luxembourg affiche les effectifs de classe les plus petits dans les pays analysés par l'OCDE. Si l'on considère l'ensemble des professionnels intervenant à l'enseignement fondamental (instituteurs, chargés de cours, I-EBS, les membres de l'ESEB et les intervenants au précoce du sous-groupe socio-éducatif), le ratio élève / professionnel s'élève à 8,63.

VII. DEUX GRANDES CRISES QUI ONT MARQUÉ LE SYSTÈME ÉDUCATIF

VII.1 La pandémie de la covid 19

Un élément marquant de la législature 2018-2023 a été la pandémie de la covid 19. Jamais auparavant, la société et le monde de l'éducation en particulier n'avaient été confrontés à une telle épreuve qui a demandé à tous les acteurs d'énormes efforts pour concilier à tout moment la protection de la santé et le droit à l'accès à l'éducation.

L'épreuve a montré la grande solidarité entre tous les acteurs de l'éducation ainsi que leur flexibilité dans l'intérêt des élèves. Sans cet engagement exemplaire, il n'aurait pas été possible d'assurer la continuité des apprentissages à la maison (notamment à travers la plateforme d'apprentissage Schouldoheem pour laquelle de nombreux contenus spécifiques ont été produits en un temps record) et de réduire au maximum la durée de fermeture des écoles.

En effet, le nombre de jours de fermeture des écoles fondamentales au Luxembourg a été de 48 jours (contre 55 dans la moyenne des pays de l'OCDE) et de 34 jours dans les lycées (contre plus de 90 dans la moyenne des pays de l'OCDE) ((Source : *Nationaler Bildungsbericht* 2021).

Lors de la période de la covid 19 sont par ailleurs nés de nombreux projets de soutien aux élèves qui ont été maintenus après la crise, comme l'offre de rattrapage Summerschool ou encore le renforcement des programmes de bien-être.

VII.2 L'accueil d'élèves réfugiés ukrainiens

Dès le début de la guerre en Ukraine en février 2022, le système scolaire luxembourgeois s'est préparé à un afflux d'enfants réfugiés en provenance de ce pays. Le Grand-Duché a ainsi accueilli 1 238 élèves ukrainiens dans ses établissements scolaires. Le Luxembourg bénéficie déjà d'une large expérience en matière d'accueil d'élèves nouvellement arrivés au pays. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse met maintenant tout en œuvre pour faire face à cette augmentation inédite du nombre de primo-arrivants et pour proposer une offre de scolarisation adaptée à la diversité des profils des élèves ukrainiens.

L'offre scolaire à l'intention des enfants et jeunes réfugiés ukrainiens est principalement organisée par les écoles internationales publiques. Ainsi, de nouvelles classes de l'enseignement fondamental et secondaire ont été ouvertes dans les six écoles internationales et dans d'autres bâtiments scolaires de la région.

Retrouvez l'actualité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sur www.men.lu et sur Facebook